

Un décès à l'origine du débrayage à la Davie

Un affrontement était à craindre, ce matin, aux portes du chantier maritime de Lauzon, et la police de cette ville a pris les mesures qui s'imposent, avec la

collaboration d'agents de la Sûreté du Québec. Les 1.000 ouvriers qui travaillaient sur le chantier, hier soir, ont débrayé vers 22h30 et ils se

sont réunis en assemblée au sous-sol de l'église. Devant cette situation, la compagnie a fermé ses portes et toutes les opérations ont été suspendues.

La mort tragique de M. Robert Soucy, qui a fait une chute d'environ 20 pieds, avant-hier, serait à l'origine du débrayage. Les ouvriers revendiquent de meilleures

mesures de sécurité et ils réclament aussi une ventilation plus adéquate. L'assemblée a été levée vers 1h, la nuit dernière, et les ouvriers

ont été priés de se présenter devant le chantier, vers 6h30 ce matin, pour empêcher les quelque 2.000 ouvriers de jour de rentrer au travail.

Sea-Food Poissons Fruits de mer
la marée haute
3000 boul. Laurier, Ste. Foy

LE SOLEIL

REMY BEAULIEU & ASSOCIES
DOCTEURS EN OPTOMETRIE
376 du Roi, ch. 208. Tél.: 524-8417
(En haut Société des Alcoolis)

116 PAGES 8 CAHIERS

QUEBEC, MERCREDI 27 AOUT 1975

79e ANNEE, No 204 PRIX 25¢

à lire

L'eau à Granby

Les entreprises industrielles de Granby acceptent de réduire leur consommation, d'eau de 80 p.100 afin d'assurer aux citoyens un minimum d'eau potable.

page B-6

Grand Nord

L'épiscopat canadien dénonce le "traitement abusif" réservé aux indigènes et aux ressources du Grand Nord.

page D-1

Hardy ne fait pas peur

La décision du premier ministre Bourassa de laisser le dossier du cinéma au ministre Denis Hardy ne semble pas inquiéter outre mesure le milieu cinématographique.

page H-1

Nouveau sous-ministre

M. Gérard Barbin, directeur du Conseil d'administration de Radio-Québec, remplacera M. Guy Frégault, comme sous-ministre aux Affaires culturelles.

page H-1

l'économie

Un arrêt de travail pourrait bientôt survenir dans l'industrie des pâtes et papiers du Québec, environ 15.000 travailleurs de ce secteur s'appropriant à prendre un vote de grève; ils se joindraient ainsi à leurs confrères de l'Abitibi Paper, de Beauré, déjà inactifs.

Face à une perte de contrôle croissante sur leur production régionale, les producteurs agricoles du Saguenay-Lac-St-Jean y vont d'une déclaration de "souveraineté agricole" lors du congrès régional de l'UPA, à Saint-Bruno.

Le port de Québec traverse une crise "épouvantable", selon le président de l'Association des employeurs maritimes, M. Arnold Masters, et la cause en est surtout la grève des travailleurs des mines d'amiante à Thetford Mines.

Cahier E

sommaire

Arts et lettres	H-1 à H-4
A Québec aujourd'hui	H-3
Bandes dessinées	H-16
Bridge	H-12
Dans nos régions	A-7
Décès	H-15
Economie-finances	E-1 à E-5
Feuilleton	H-11
Horoscope	H-13
Ma place au soleil	A-6
Mots croisés	H-8
Mot mystère	H-4
Page documentaire	A-5
Petites annonces	H-4 à H-13
Sport	C-1 à C-7
Télévision	E-20

météo

Nuageux et averses au cours de la journée. Généralement ensoleillé, demain.

Les détails, page A-2

Le juge Robert Cliche:

Le citoyen doit être mieux protégé devant une commission d'enquête

par Léonce GAUDREAULT

La loi touchant l'administration des commissions royales d'enquête au Québec devrait être modifiée afin que

les droits fondamentaux des individus soient un peu plus sauvegardés.

Telle est là l'admission qu'a faite le juge Robert Cliche celui-là même qui

a présidé pendant une année la commission d'enquête sur l'industrie de la construction.

Tout en affirmant qu'il avait constamment cherché à sauvegarder les droits fondamentaux des individus qui ont eu à témoigner devant sa commission, le juge Cliche a ajouté cependant que cette loi lui apparaissait un peu défectueuse. Il y aurait donc, lieu, selon lui, que le législateur apporte certaines modifications pour protéger davantage les droits des individus.

Cette voix, entendue hier à l'occasion d'un débat sur la Commission Cliche et ses conséquences législatives tenu par l'Association du barreau canadien, s'ajoute aux critiques déjà formulées sur les dangers des commissions d'enquête en ce qui a trait aux droits fondamentaux de l'homme. Un débat a eu lieu, il y a quelques mois, au Barreau québécois, à la lumière des travaux de la Commission Cliche (sur la construction) et de la Commission Dutil (sur le crime organisé).

L'un des principaux reproches que l'on fait à ces commissions, c'est de ne pas reconnaître formellement le droit pour les individus qui y témoignent de présenter des contre-preuves, ou de permettre à leurs avocats d'interroger directement des témoins. Même, si, en principe, il n'y a que des "témoins" devant ces commissions, le fonctionnement de ces commissions fait que ces "témoins" sont souvent transformés en "accusés". Ils n'ont plus alors les mêmes garanties de défense et de protection que leur offrent normalement les tribunaux ordinaires. Il y a aussi la question du huis clos, de l'admission en preuve de conversations incriminantes obtenues par espionnage électronique, etc.

L'après Cliche

Par ailleurs, le juge Robert Cliche n'a pas voulu rompre le silence qu'il s'était lui-même imposé après la sortie

de son rapport sur l'usage que le gouvernement québécois en avait fait. Mais, en termes voilés, M. Cliche a semblé dire que les applications positives des recommandations de la commission étaient encore à venir, de la part du gouvernement.

J'espère, a-t-il dit, que le gouvernement a pris une vraie prise de conscience des problèmes, pour ajouter, finalement, qu'il se réjouissait que la "productivité" ait augmenté sur les chantiers, que les "droits sacrés" des ouvriers soient mieux respectés et que le gouvernement "est prêt à faire quelque chose".

Les premières mesures adoptées par le gouvernement, dans la foulée du rapport Cliche, touchaient principalement la mise en tutelle de syndicats de la FTQ, l'adoption de la présomption de culpabilité et l'exclusion de postes syndicaux pour les personnes possédant un casier judiciaire.

Mais les recommandations touchant l'abolition des bureaux d'embauche syndicaux, l'établissement de régimes de sécurité de revenus et d'emplois n'ont pas encore été appliquées.

Le problème de l'embauche n'aura pas été réglé lorsque surviendra, à l'automne, la nouvelle campagne de maraudage syndical dans la construction. Un autre commissaire, M. Guy Chevette, a déjà affirmé que sans avoir touché l'embauche... rien ne sera réglé. Invité, hier, à le faire, le juge Cliche n'a pas voulu ajouter ses commentaires à ceux de son ancien collègue commissaire, précisant que son poste de juge ne lui permettait pas.

La loi et la force

Plus tôt, trois spécialistes avaient appelé, à l'intention des membres du Barreau canadien, les grands débats

qui avaient entouré et suivi la Commission Cliche.

L'un des commissaires de la Commission Cliche, Me Brian Mulroney, s'est principalement attaché à défendre la justesse des recommandations touchant l'application de la présomption de culpabilité et l'exclusion de postes syndicaux à des personnes

(Suite à la page A6, 2e col.)

Autres informations et photos, pages B-1-2-4



Le Soleil, Raynald Lavoye

Ne cherchez pas le sujet de la discussion amorcée entre le juge Jean-Luc Dutil, de la Commission d'enquête sur le crime organisé, et le juge Gérard Corriveau, de la cour supérieure du Québec; on parle de la charogne récemment "dégustée" par les Québécois.



Le juge Robert Cliche

Pratt & Whitney: les grévistes acceptent

MONTREAL (PC) — La majorité des 750 grévistes de la Pratt and Whitney, de Longueuil, ont décidé par scrutin secret, hier, d'accepter les projets de protocole de retour au travail et de convention collective qui leur étaient soumis.

Ils ont ainsi mis fin à l'historique épreuve de force entreprise il y a 20 mois et demi contre le géant international de l'aviation.

Les rapports non confirmés du scrutin secret indiquent que 572 grévistes ou 72,5 pour cent ont voté en

faveur du protocole de retour au travail du premier ministre Bourassa et 210 contre.

Selon des postes radiophoniques, les ouvriers, membres de la section locale des Travailleurs unis de l'automobile, commenceront à retourner au travail le 2 septembre.

Plus tôt dans la journée, l'atmosphère qui régnait au désormais célèbre local de grève du boulevard Thérien reflétait clairement le sens du vote.

Les uns rageaient d'impuissance devant ce qu'ils appelaient une "capitulation en règle", et les autres, résignés à ne pas faire les frais d'une deuxième affaire Lapalme, s'interrogeaient déjà sur les difficultés de la prochaine réintégration à l'usine.

L'état-major du local 510 des Travailleurs unis de l'automobile (FTQ) a exposé lucidement, au cours des quatre assemblées d'information qui ont précédé le vote, les "pouvoirs arbitraires" conférés à l'employeur par le protocole de retour au travail, dont les grandes lignes ont été suggérées par

le premier ministre, M. Robert Bourassa.

La compagnie s'y est en effet réservée le droit d'interrompre le retour au travail, échelonné sur 12 semaines, pour les 504 grévistes du premier groupe, "dans la mesure où il n'y aura pas d'affrontement" entre syndiqués et non-syndiqués.

De plus, la Pratt and Whitney — autrefois United Aircraft — ne s'engage à reprendre tous les grévistes que dans la mesure où sa situation économique ne quittera pas les limites de ses prévisions actuelles, dans la mesu-

re aussi où les contrats prévus ne seront pas annulés ou suspendus et à condition finalement que le roulement de la main-d'oeuvre se maintienne à son niveau normal à l'usine de Longueuil.

Le syndicat, conformément à une suggestion de l'ex-ministre du Travail, M. Jean Cournoyer, a dû accepter de soumettre le cas des 34 occupants de l'usine en mai dernier à un procédé d'arbitrage. Il doit aussi envisager la même procédure pour onze autres grévistes que la compagnie veut congédier depuis le début de la grève.



La machinerie saisie dans le camp des travailleurs forestiers québécois, à 35 milles à l'intérieur des forêts du Maine, a été transportée sur un immense radeau sur la rivière Saint-Jean.

La bataille des emplois forestiers reprend dans le Maine

par Réal LABERGE
du bureau du Soleil

Une quarantaine de travailleurs forestiers québécois, qui retournaient aux chantiers de la compagnie J.D. Irving, dans le nord du Maine, lundi matin, ont été repoussés à la frontière canadienne par des bûcherons américains.

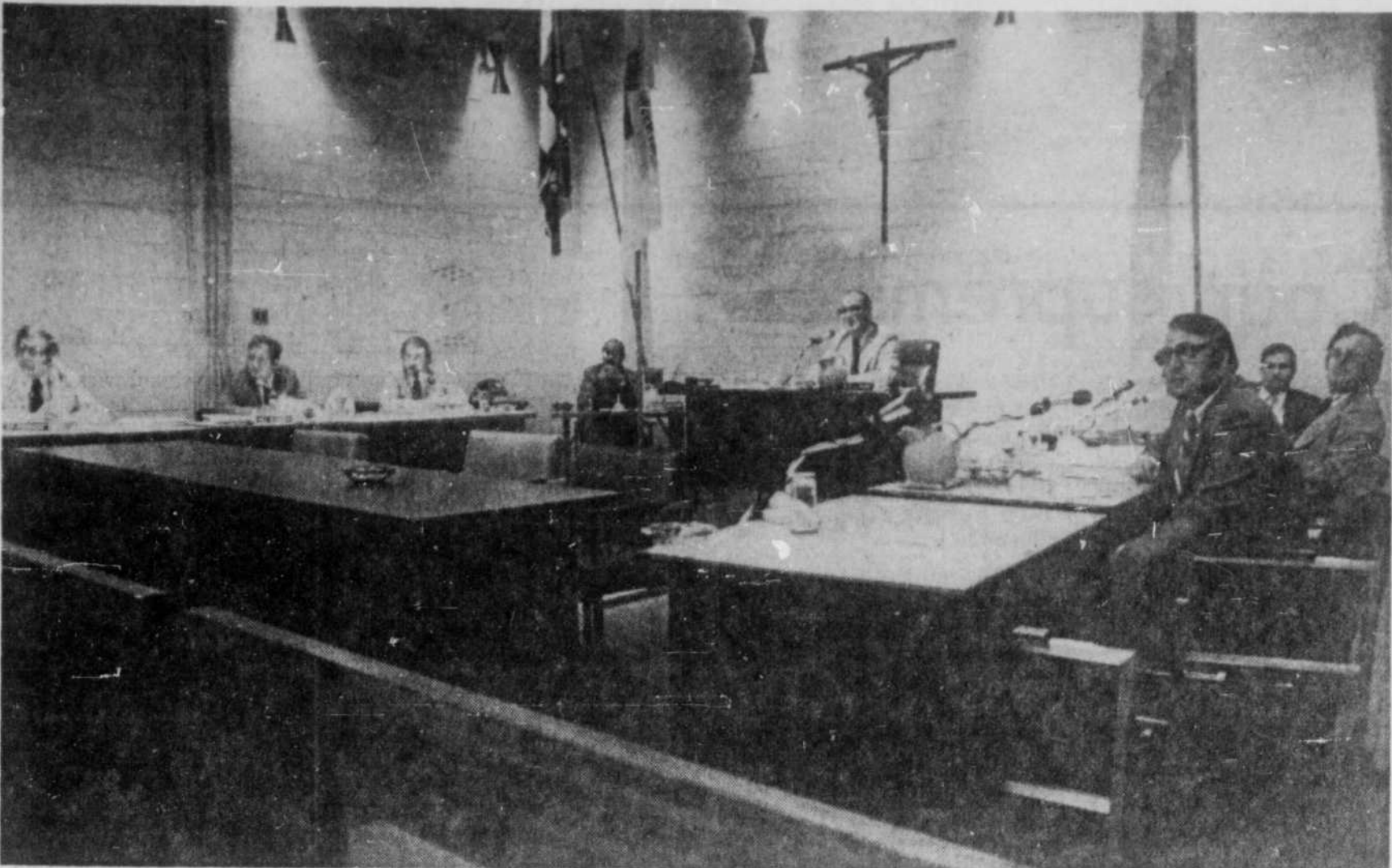
L'incident s'est produit sans violence. Mais les travailleurs québécois ont été forcés de quitter les lieux sans pouvoir reprendre possession de leurs scies à chaîne et de leurs débuseuses. L'expulsion aurait été suivie d'un ordre des autorités de l'Etat du Maine de leur fermer temporairement le poste frontalier d'Escourt.

Ce semble être un rebondissement d'agissements du genre survenus en

octobre 1974, au cours desquels des bûcherons du Maine, mécontents de voir des Canadiens accaparer les emplois des opérations forestières du territoire voisinant la frontière, les en avaient déjà chassés une première fois. L'altercation avait cependant été plus grave. Elle avait alors été accompagnée de coups de fusil et de l'incendie de plusieurs débuseuses.

Lundi matin, les bûcherons québécois, venant d'Escourt (Témiscouata), où la compagnie canadienne exploite l'importante scierie Aimé Gaudreau Inc., de Saint-Pamphile et de Sainte-Perpétue, dans la circonscription de l'Islet, ont fait face à un barrage formé par un groupe de 70 à 80 membres et sympathisants d'une association de bûcherons récemment formée dans la zone concernée du nord du Maine. Ces

(Suite à la page A6, 1re col.)



Le conseil de ville de Charlesbourg au cours de la réunion d'hier soir sur la fusion.

Le Soleil, André Boucher

Charlesbourg, Orsainville et Notre-Dame-des-Laurentides Signature de la requête de fusion

par Benoît ROUTHIER

Les maires de Charlesbourg, Orsainville et Notre-Dame-des-Laurentides ont signé, hier soir, la requête commune visant le regroupement de ces trois municipalités plus celle de Charlesbourg-Est.

Il est à remarquer que les autorités de cette dernière localité n'ont pas adopté de règlement de fusion. Lundi soir, elles ont reporté leur décision sur ce sujet à mercredi prochain.

Il sera cependant trop tard puisqu'en dehors du délai légal qui se terminait hier.

Donc, le ministre des Affaires municipales a en main tout ce qui lui est nécessaire pour procéder à la fusion des quatre municipalités. La loi exige que la requête de fusion soit signée par 50 pour 100 de la population touchée. Ces pourcentages sont dépassés dans le cas du projet de

regroupement de l'unité de Charlesbourg.

Le 6 septembre, un avis de fusion paraîtra dans la Gazette officielle. Dans les 30 jours suivants, les propriétaires intéressés qui désirent s'opposer au règlement pourront faire connaître les motifs de leur opposition en s'adressant par écrit à la Commission municipale. Ce délai écoulé, la Commission tiendra une enquête et elle fera rapport au ministre Victor C. Goldbloom. S'il le juge à propos, le ministre peut décider de la tenue d'un référendum.

On sait déjà qu'une telle consultation de la population aura lieu, le 14 septembre, à Orsainville.

A Charlesbourg, encore hier soir, le conseil n'a pas cru bon d'accéder à la demande de citoyens présents à l'assemblée. Pour sa part, le conseiller Jules Bernatchez a laissé entendre que la fusion comportait trop d'éléments pour que les citoyens se pronon-

cent uniquement par un oui ou un non. Ce à quoi un contribuable a répliqué qu'il avait été porté à son siège de conseiller par un simple oui.

Enfin, pour terminer sur les questions de procédure, disons que le règlement de fusion, pour entrer en vigueur, doit être approuvé par le ministre des Affaires municipales.

La nouvelle ville entrerait en vigueur le 1er janvier 1976.

Fusion gratuite

Hier soir, le maire de Charlesbourg a expliqué à une soixantaine de citoyens que la fusion ne coûtera rien aux contribuables de sa ville. Parce que le coût de la fusion, qui est de \$366,813 pour Charlesbourg, sera absorbé par le gouvernement du Québec au moyen d'une subvention équivalente pour trois ans. Le gouvernement fera de même à Charlesbourg-Est: le coût de la fusion dans cette municipalité est de \$20,427, et il sera payé par une subvention étendue sur trois ans.

Le maire de Charlesbourg doit se rendre à Montréal, vendredi, pour aller négocier encore avec le ministre Goldbloom.

Un conseil de 15 membres

Jusqu'aux premières élections générales, le conseil provisoire sera composé de 15 membres: le maire et six conseillers de Charlesbourg; le maire et trois conseillers d'Orsainville; le maire et un conseiller de Charlesbourg-Est; le maire et un conseiller de Notre-Dame-des-Laurentides.

Le maire du Grand Charlesbourg sera le maire de l'actuel Charlesbourg, M. Jean-Claude Thibault. Le délégué à la Cuq (ou à l'organisation qui la remplacera) sera M. Maurice Renaud, le maire d'Orsainville.

Les premières élections générales auront lieu en novembre 1976.

A partir de ces élections, le conseil se composera de 11 membres. Le territoire sera divisé en six quartiers.

Guerre du câble: Québec et Ottawa "discuteraient"

(R)

par Robert MALTAIS
Du bureau du Soleil

RIMOUSKI — Alors que l'on s'attend, depuis la fin de semaine, à une nouvelle offensive judiciaire du gouvernement fédéral dans la guerre du câble Ottawa-Québec à Rimouski, rien ne bouge. Ottawa semble préférer garder le statu quo de ce côté pour l'instant, au moment même où l'armoire d'un règlement politique du conflit est entrevue.

De fait, depuis quelques jours, les ministres provincial et fédéral des Communications, MM. Denis Hardy et Gérard Pelletier, semblent désireux d'ouvrir des "pourparlers" sur la juridiction fédérale-provinciale en matière de télédistribution.

D'autre part, Câblodistribution invite la population à une assemblée qui se tiendra demain, à l'hôtel de ville de Rimouski.

A Rimouski, les représentants fédéraux se sont retirés du champ de bataille, aucune action ou poursuite judiciaire contre Câblodistribution de l'Est Inc. n'ayant été entreprise, alors qu'ils ont sans aucun doute encore la possibilité d'obtenir, dès aujourd'hui, un mandat de perquisition sur l'antenne de transmission du ministère québécois des Communications, utilisée par le télédistribeur rimouskois.

Néanmoins, le "commando" spécial de Communications Canada, équipé du vigoureux quatre-roues "Jimmy", tente toujours, sans succès, de repérer la seconde antenne pirate de Québec, qui assure à elle seule 50 pour 100 des activités de Câblodistribution de l'Est, à Rimouski.

Le "jeep" de Communications Canada, pourvue d'un équipement électronique en mesure de détecter toute antenne réceptrice-émettrice, a vainement ratissé, depuis samedi, de long

en large, coins et recoins de Rimouski, à la recherche de la 2e antenne pirate du ministère des Communications du Québec.

Pendant ce temps, ne s'en laissant pas imposer par ce stratagème, la firme Câblodistribution de l'Est a décidé de mobiliser la population rimouskoise en convoquant les citoyens à une assemblée.

Dans un communiqué remis à la presse, le télédistribeur Raymond D'Auteuil a tenu à préciser qu'il n'est pas dans l'illégalité et qu'il respecte une loi québécoise: "La Régie des services publics du Québec, a-t-il souligné, nous ordonne de vous offrir le câble sous peine de sanctions."

"Ceux qui croient qu'il s'agit d'une guerre d'antennes sont dans l'erreur. Le gouvernement fédéral attaque tous les Québécois lorsqu'en saisissant des antennes, il essaie d'empêcher la population de Rimouski et de Mont-Joli de bénéficier de la télédistribution" a ajouté M. D'Auteuil.

Mais le vent semble vouloir tourner dans le conflit national de la télédistribution, où l'enjeu maintenant se retrouve surtout entre les mains des hommes politiques.

Rappelons que Câblodistribution de l'Est Inc. détient un permis d'exploitation de la Régie des services publics du Québec depuis le 13 septembre 1974, alors que habituellement, tous les permis de ce genre sont émis par le Conseil de la radiotélévision canadienne (CRTC), qui est un organisme fédéral.

Le problème se situe à ce niveau: en fait, pour la Régie des services publics québécois, la télédistribution est avant tout un service public et doit relever de l'Etat québécois tandis que la radiotélévision relève de l'entreprise privée et par le fait même du CRTC.

La FTQ réclame toujours une présence permanente à la baie James

M. Fernand Daoust, secrétaire général de la FTQ, a souligné, hier, les nombreux problèmes causés par le fait que les autorités de la baie James n'aient pas encore permis à la FTQ-construction d'y ouvrir un bureau et d'y établir en permanence un représentant sur les chantiers.

Cette centrale, qui regroupe plus de 75 pour 100 des 3.500 travailleurs de la baie James, attend encore la réponse à sa demande formulée pourtant il y a plusieurs mois. M. Daoust a fait cette sortie hier, au cours de la visite des chantiers qu'il effectue en compagnie du président de la FTQ, M. Louis Laberge.

Actuellement, la FTQ-construction possède un coordonnateur, M. Pierre Rivier, qui n'a pas encore obtenu son permis de résidence sur le territoire de la baie James. En fait, aucun permanent syndical n'a encore le droit de résider à la baie James.

Les problèmes occasionnés par cette situation sont reliés au décret de la construction et à la sécurité publique. "Les conditions de vie sur les chantiers sont ainsi négligées", note un communiqué de la FTQ. De plus, les limitations imposées aux visites des représentants syndicaux (trois à la fois pour

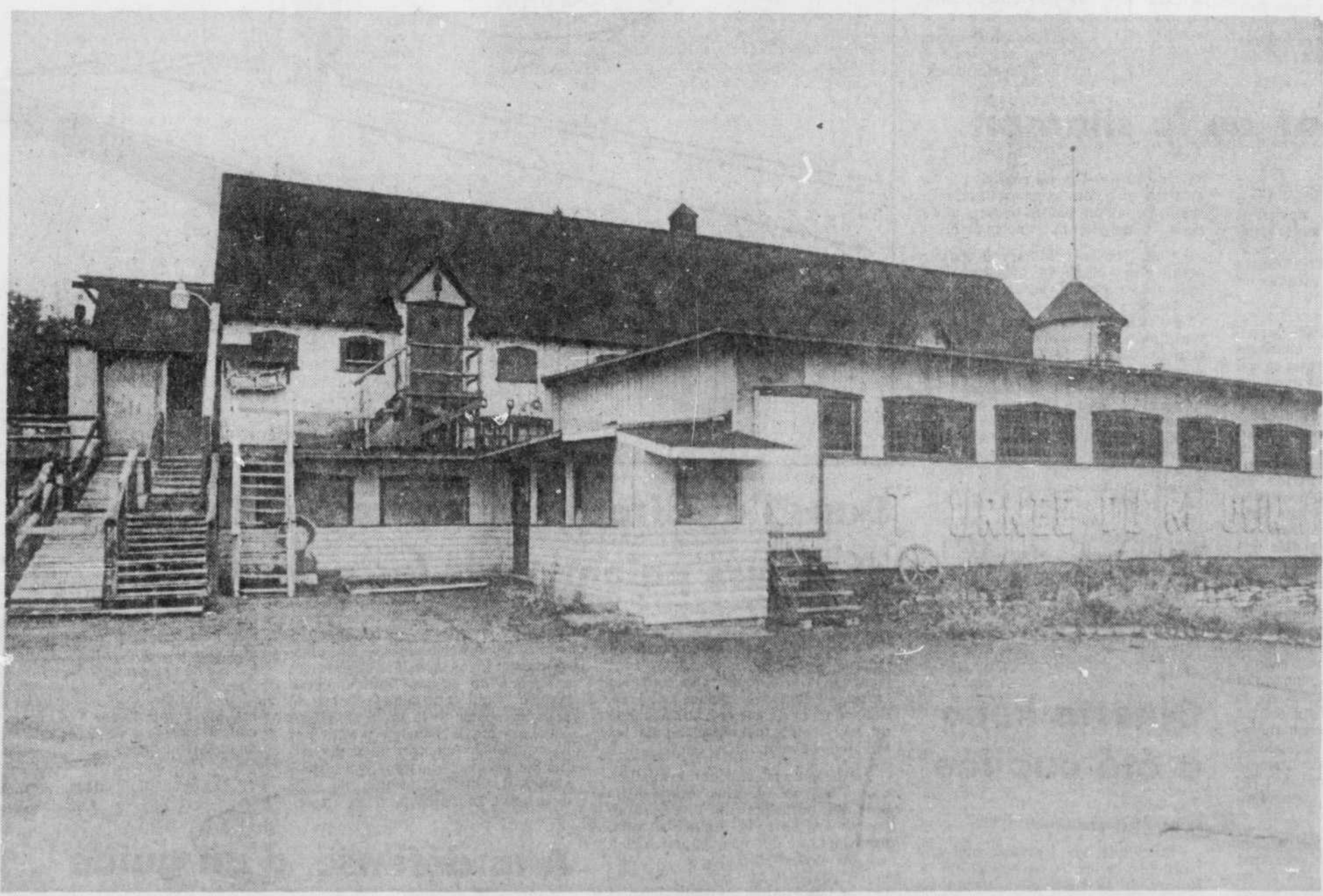
l'ensemble des centrales syndicales et pour un maximum de quatre nuits) les isolent des travailleurs, ajoute-t-on.

La FTQ a entrepris des pourparlers avec la Société d'exploitation de la baie James pour régulariser le statut de Rivier, mais tant et aussi longtemps qu'un accord n'aura pas été conclu, Rivier devra se contenter d'un statut de visiteur.

En conséquence, Rivier ne peut jamais demeurer plus de cinq jours et quatre nuits consécutifs à la baie James où il couche dans les baraquements du lac Denise.

"Mon bureau, c'est mon camion pick-up", déclare Rivier, pour souligner qu'on ne lui a pas permis d'avoir un bureau sur le territoire de la baie James.

Quant à Louis Laberge, il en a profité, hier, pour parler de la prochaine campagne de syndicalisation aux mois d'octobre et novembre. "Il est important de donner à votre centrale une force suffisante pour lui permettre de négocier des conditions valables lors des prochaines négociations", a-t-il dit.



"La Tournée du moulin" disparaîtra

Fermé au public depuis janvier dernier, "La Tournée du moulin", un restaurant devenu familier aux Québécois depuis nombre d'années, disparaîtrait bientôt pour faire place à un centre d'accueil pour personnes âgées. Situé à proximité de la ville, dans un décor champêtre, les frais d'exploitation de ce restaurant, très fréquenté l'été, étaient devenus trop élevés durant les mois d'hiver. Des négociations sont en cours actuellement avec les

propriétaires de cet établissement et le ministère des Affaires sociales qui s'approprierait ce terrain situé en face du jardin zoologique à Orsainville. Dans une lettre adressée, il y a environ une semaine, à la Société d'habitation du Québec, la municipalité de Charlesbourg informa les autorités gouvernementales que ce projet de centre d'accueil répondait en tous points aux exigences de cette localité.

VENTE DEMOLITION
Fluorescents, portes, châssis, calorifères de fonte, évier, tables, lavabos, fournaux air et eau chaude, air climatisé, garde-robe, dactylo, typex, chaudière à vapeur, lits et matelas, etc.
CENTRE DU MATERIAUX NEUF ET USAGE
1727 Route de l'Aéroport-1
Ancienne-Lorette
TEL: 672-1225

REGARDEZ
Rubrique
femmes-filles demandées
"ANNONCES CLASSEES"
POUR CELEBRITY

LE DEMON EST AU RENDEZ-VOUS!
↓
QUE SE PASSE-T-IL DERRIERE CETTE PORTE?
↓

Service d'Optique Elite Inc.
RAYON D'OPTIQUE ET D'OPTOMETRIE
Détailants opérant en vertu de la Loi des optométristes et opticiens de la province de Québec.
Place Laurier, Ste-Foy 653-8396
7, Edgemoor Place Québec 529-5883
Gare Centrale d'autobus 529-4655
1050, St-Jean, Québec, 892-2292

La bataille des...

(Suite de la première page)

derniers avaient occupé les camps forestiers, au cours de la nuit.

Selon le témoignage de travailleurs québécois rencontrés hier, par le représentant du SOLEIL, la route conduisant au camp principal et à leur machinerie avait été entravée par des véhicules dont les fenêtres laissaient intentionnellement apparaître des armes à feu. Les opposants américains auraient arrêté et éconduit les premiers Québécois arrivant au travail, en les obligeant à retraverser la rivière Saint-Jean sur un bac dont les amarres ont été coupées. Personne n'aurait été molesté mais toutes les équipes de deux ou trois travailleurs canadiens ont ainsi été obligées de rebrousser chemin; sans savoir si on ne s'était pas attaqué à leurs outils et surtout à une quinzaine de débusqueuses personnelles, d'une valeur de plus de \$30,000 chacune.

Hier, ces quelque 40 travailleurs, qui ont accepté l'ordre des dirigeants de la compagnie Irving de ne pas s'opposer aux bûcherons américains, se retrouvaient sans autre information sur leurs possibilités de retour au travail ou de reprise de possession de leur machinerie.

Ils ont signalé le fait que des camionneurs américains continuaient de transporter les billots aux scieries situées du côté québécois, tandis que les camionneurs canadiens étaient empêchés de le faire.

Frontière fermée

Par ailleurs, des officiers de l'Etat du Maine auraient ordonné que la frontière américaine, à Escourt, soit provisoirement fermée aux bûcherons québécois de la compagnie Irving, dans le cadre d'une entente intervenue avec l'association des bûcherons du Maine, pour mettre fin à l'occupation des chantiers de cette entreprise forestière.

C'est du moins ce qu'a annoncé le président de l'association américaine, M. Wayne Birmingham, en précisant que la fermeture de la frontière lui avait été confirmée par le directeur de la Commission de sécurité du travail du Maine, M. William Madley.

Ce dernier en serait venu à cette mesure pour éviter tout affrontement entre les bûcherons canadiens et américains. Toutefois, l'association américaine exigerait que le poste frontalier d'Escourt reste fermé jusqu'à une solution définitive du conflit, et non pas seulement de façon temporaire.

Toujours selon le président de l'association américaine, l'occupation des chantiers n'aurait également été levée qu'à condition que la compagnie canadienne Irving consente à discuter des désavantages auxquels cette entreprise soumet ses bûcherons américains, comparativement aux "belles jobs" réservées à ses travailleurs forestiers québécois. Ces pourparlers devaient s'amorcer hier.

Le litige pourrait se révéler long et difficile à régler. Ainsi que le remarquaient, hier, des travailleurs québécois expulsés, les "gars du nord du Maine n'ont pas de rendement en forêt; ils ne savent pas travailler aux opérations forestières; ce ne sont pas de vrais bûcherons". De plus, ils voudraient se réserver toutes les coupes faciles et refuseraient de voyager jusqu'aux chantiers éloignés. Après avoir ainsi toujours refusé de travailler comme bûcherons, ouvrage jugé jusqu'ici peu lucratif, ces Américains des localités frontalières d'Allagash, de St-Francis ou de Fort Kent, se retrouveraient aux prises avec un taux de chômage très élevé, et convoiterait maintenant la place occupée par les Québécois.

Le juge Robert...

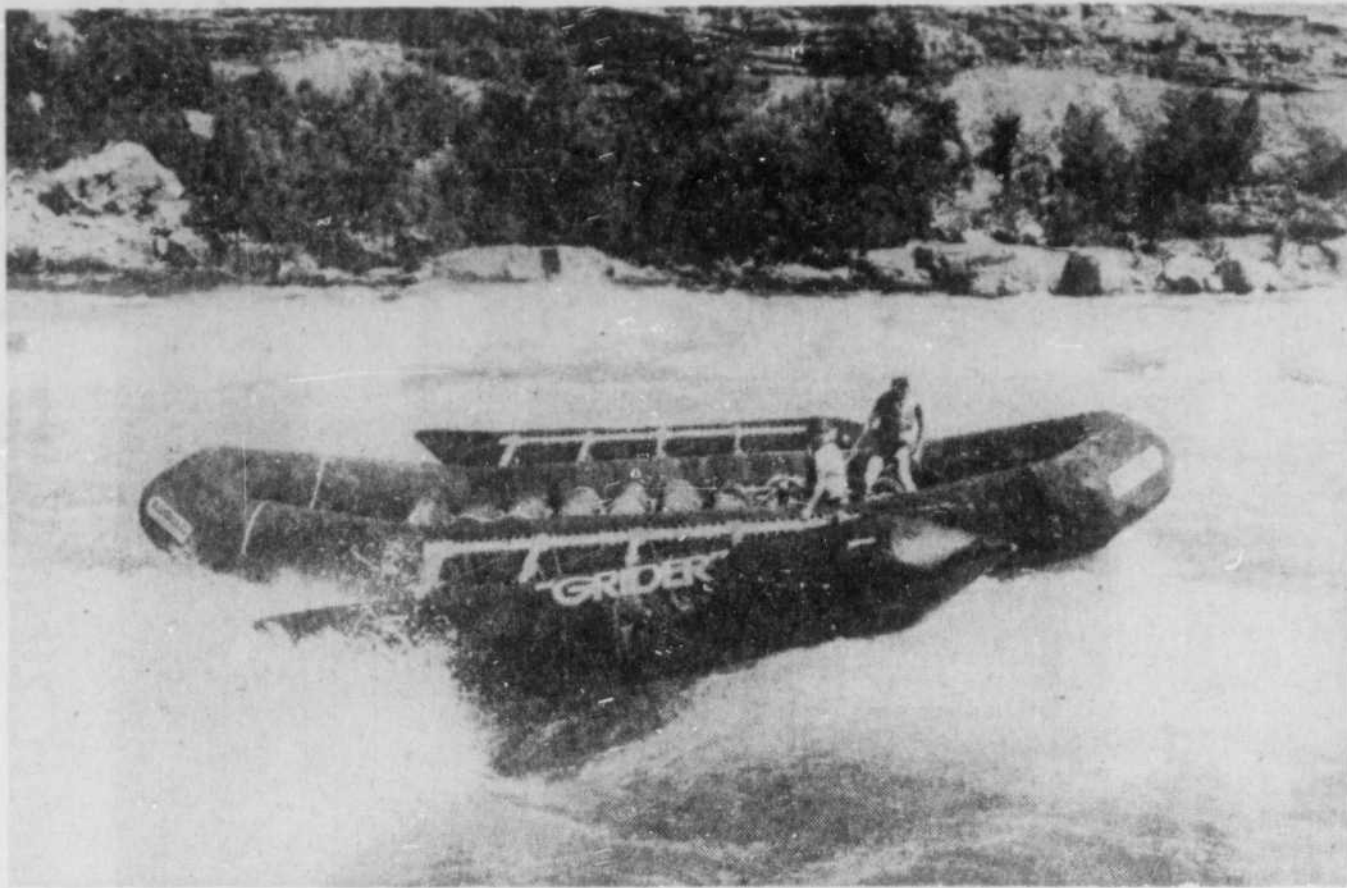
(Suite de la première page)

détenant des dossiers criminels, affirmant que la situation que la commission avait mise au jour justifiait ces grands moyens. Il a même affirmé que le système de corruption et de violence décelés dans la construction au Québec était pire (plus efficace) que celui décrit par une commission sénatoriale américaine, il y a près d'une vingtaine d'années, chez les "Teamsters" de James Hoffa. Il a précisé, cependant qu'outre les mesures déjà adoptées, celles concernant l'instauration de régimes de revenus et d'emplois garantis revêtaient une certaine importance.

Donnant un son de cloche tout à fait différent, un avocat de la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ), Me Michel Decary, a affirmé que si les syndicats ont tant insisté sur le contrôle des bureaux d'embauche et sur le respect de "l'étiquette syndicale" (soit la pose de pièces d'équipements préfabriqués en usine) c'était pour répondre à l'insécurité d'emploi coutumière à cette industrie de la construction. Cela n'a été qu'une réponse à une situation donnée et non la cause a-t-il ajouté.

Enfin, un représentant patronal, Me Roy L. Heenan, a déclaré que le rapport Cliche avait constaté que la "règle de la loi" avait été remplacée par celle de la force, dans les relations de travail.

M. Heenan qui s'est fait particulièrement connaître pour son rôle patronal dans le long conflit de la United Aircraft (Pratt & Whitney), s'est particulièrement attaché à dénoncer le ministère du Travail du Québec et son non-respect des lois. "Les lois étaient là, mais le ministère du Travail refusait de les appliquer", M. Heenan a ajouté et le ministère recommandait plutôt aux parties engagées dans des conflits de travail de trouver des terrains d'entente, indifféremment des lois. Il s'est cependant défendu d'être un partisan du "law and order".



Pour voir les chutes

Le radeau en caoutchouc d'une longueur de 45 pieds fonce dans les eaux blanches de la partie basse de la rivière Niagara. Ce voyage fait partie d'une série d'essais que l'on fait en ce moment avec cette embarcation qui coûte \$20,000. Elle sera à la disposition des visiteurs l'an prochain.

Le congrès du PLQ aura lieu au début de 1976

PC — Le congrès annuel du Parti libéral qui devait normalement avoir lieu les 21, 22 et 23 novembre, à Montréal, a été reporté au début de l'année prochaine.

C'est ce qu'a annoncé, hier, dans un communiqué remis à la presse, le président du parti, le notaire Claude Desrosiers.

Cette décision fait suite à une réunion du Conseil de direction du parti tenue à la suite du colloque de fin de semaine au Mont-Gabriel.

Le Conseil du parti, explique le notaire Desrosiers, a décidé de soumettre aux militants libéraux de toutes les régions du Québec les perspectives ouvertes lors de cette réunion sur les années 1980. Le conseil a donc décidé d'intensifier ses consultations régionales et d'en soumettre les résultats au congrès qui aura lieu au début de 1976.

Juliette Béliveau est décédée

Me Desrosiers précise, dans un communiqué qui tente de faire le bilan du colloque de la fin de semaine, au Mont-Gabriel, que les questions sur les années 80 appartiennent à la collectivité, ce qui en fait des questions véritablement politiques.

Le président du Parti libéral annonce que les délibérations de ce colloque seront diffusées prochainement dans le public, et que la commission d'organisation du parti entreprendra, dès cet automne, la réalisation de son programme de congrès régionaux destinés à associer les libéraux de toutes les régions aux débats du Mont-Gabriel.

Les commissions de la jeunesse, de la condition féminine et des groupes ethniques seront chargées d'adapter leurs activités aux conclusions du colloque.

MONTREAL (PC) — La comédienne Juliette Béliveau est décédée, hier soir, dans un hôpital pour malades chroniques de Pointe-aux-Trembles, à la suite d'une longue maladie.

Un porte-parole de l'établissement hospitalier a confirmé la nouvelle ce matin, en précisant que Mme Béliveau était hospitalisée à cet endroit depuis plusieurs années.

Mme Béliveau, de son véritable nom Juliette Larue, fut une des plus grandes figures de la scène artistique montréalaise où elle a tenu de nombreux rôles au théâtre et à la télévision.



ma place
au soleil
Jacques Normand

Jacques Normand est en vacances aux Bahamas. Sa chronique vous reviendra mardi prochain, le deux septembre.

Eruption géante en Sibirie

TOKYO (AP) — Une éruption volcanique géante a formé un cratère de 1,6 kilomètre (un mille) de large et de près de 305 mètres (1,075 pieds) de haut dans la péninsule de Kamchatka, en Sibirie orientale, a annoncé l'agence soviétique Tass dans une dépêche publiée aujourd'hui à Tokyo.

L'éruption, qui a commencé il y a plusieurs semaines, est la plus importante jamais enregistrée dans cette région très volcanique où se trouve une cinquantaine d'autres cratères.

Le nouveau cratère a été formé par des rocs et par des cendres projetés à plus de 9,000 mètres (près de 30,000 pieds) dans l'atmosphère au rythme de 100 tonnes par seconde.

DERNIERS JOURS D'ÉPARGNE! SUR DE LUXEUSES FOURRURES DURANT NOTRE VENTE SPECTACULAIRE D'ÉTÉ

ÉCONOMISEZ \$100... \$200... \$300... ET MÊME PLUS
VISON - RAT MUSQUÉ - CHAT SAUVAGE - CASTOR.
INVESTISSEZ DANS LES PLUS RÉCENTES LONGUEURS ET SILHOUETTES

Ceci n'est qu'une liste partielle. Voyez des centaines d'autres modèles

	MAINTENANT
● LAPINS pleine longueur blancs tachetés lynx.....	\$188
● Manteaux pleine longueur en RAT MUSQUÉ garni de CHAT SAUVAGE.....	\$488
● Manteaux CHAT SAUVAGE pleine longueur.....	\$488
● Ravissants manteaux de promenade en VISCACHA.....	\$488
● Manteaux VISON CHINOIS naturel garni.....	\$588
● Manteaux d'avant-garde en RAT MUSQUÉ naturel.....	\$588
● Manteaux ultra-chics en CASTOR naturel long poil.....	\$688
● Manteaux CHAT SAUVAGE teint "Tanuki".....	\$788
● Manteaux CASTOR CANADIEN rasé et très soyeux.....	\$888
● Manteaux de VISON CANADIEN nouvelles longueurs.....	\$988
● Manteaux de LOUP naturel très élégants.....	\$988
● Manteaux VISON PASTEL de coupe unique.....	\$1188
● Manteaux de VISON CANADIEN teintés pâles différentes nuances.....	\$1388
● Éléphants manteaux VISON VIOLET ou DEMI-BUFF.....	\$1688
● Superbes manteaux de VISON travaillés chevrons.....	\$1788
● Manteaux de VISON "RANCH FONCÉ" créations couturiers.....	\$2488

OFFRE UNIQUE! SEULEMENT 6!
GROUPE DE CHOIX CRÉATION COUTURIER
Manteau de

VISON CANADIEN

se vendre à des centaines de dollars de plus

Maintenant \$1295



Manteau de
vison foncé
rehaussé
de zibeline
russe
Maintenant

\$2995

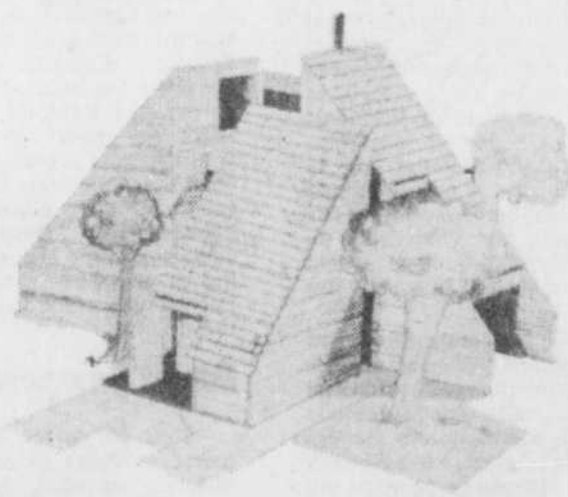
Tiré d'une collection

Profitez de notre système de mise-de-côté
cartes Master Charge et Charge acceptées!

125 EST, ST-JOSEPH
132, NOTRE-DAME-DES-ANGES

STATIONNEMENT GRATUIT ANGLE NOTRE-DAME-DES-ANGES ET ST-ANSELME

LA MAISON FAMILIALE KINSMEN pensez-y, ça vaut le coût



La maison familiale Kinsmen 1975, qui sera en montre sur les terrains d'Expo-Québec, se veut le fruit d'une recherche d'architectes visant à adapter des formes modernes et le plus québécois des matériaux, le bois, aux exigences du climat et des québécois. Chaleureuse par l'utilisation exhaustive de cinq essences de bois, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur elle offre une structure audacieuse et moderne.

Les recettes de ce tirage seront versés aux oeuvres du Club, dont principalement la Maison d'Accueil Kinsmen pour les mères célibataires.

En plus d'aider le Club Kinsmen à faire oeuvre de bienfaisance vous courrez aussi la chance de gagner l'un des dix cyclomoteurs ou l'une des deux Buick Skyhawk offertes en prix.

C'est une maison unique, une maison de rêve évaluée à plus de \$85,000.00. Un simple billet de \$2.00 permettra à l'heureux gagnant d'en devenir propriétaire. Pensez-y! Ça vaut le coût!

TIRAGE: LE 7 SEPTEMBRE 1975, A 23H00. LES BILLETS SONT DISPONIBLES DES MAINTENANT CHEZ TOUS LES REVENEURS LOTO-QUÉBEC.



LE CLUB KINSMEN DE QUÉBEC

3360 ROCHAMBAULT, STE-FOY G1X 2G4



dans nos régions

Le Grand-Portage La Côte-du-Sud

LA POCATIERE — Contrairement à certaines appréhensions, le Cégep de La Pocatière n'a pas accusé de diminution significative, dans l'inscription des élèves. Selon le registraire Rosaire Lévesque, les premiers relevés indiquent une clientèle d'au moins 990 étudiants, ce qui rejoint sensiblement des prévisions établies à 1,017, pour l'année nouvelle, et un effectif de 1,013, l'année dernière.

On craignait que le conflit de direction de février dernier, qui avait entraîné une grève de trois semaines de professeurs et des employés de soutien, ne suscite une réaction de désaffection à l'égard de ce collège.

La Côte-Nord

Suivant un courant presque généralisé, la construction est ralentie à Sept-Îles. Ainsi, le rapport de juillet sur la répartition des valeurs financières de la construction indique une somme de \$503,650 d'investissement cette année contre \$789,570 en juillet 1974; pour les sept premiers mois de 1975, la valeur est de \$3,5 millions comparativement à \$13,8 millions à la fin de juillet 1974.

Dans le but de développer la culture indienne dans le milieu et de trouver les moyens de faire participer la population de la région à une exposi-

tion artisanale et au montage d'un village indien, Ottawa donnera \$6,050 au conseil de bande indien de Sept-Îles et de Malotiam.

Beauce

La réserve d'eau potable diminue de façon alarmante dans la ville de Saint-Joseph. Le conseil municipal, qui demande à ce sujet la coopération constante des citoyens, depuis deux mois, vient de décréter un règlement qui prévoit des amendes assez coûteuses à l'égard de ceux qui oseront encore arroser leur pelouse ou faire une dépense abusive d'eau, tant que la sécheresse ne sera pas terminée. La consommation quotidienne est d'environ 250,000 gallons, a signalé le surintendant, M. Rosario Giguère, qui a aussi mentionné que la réserve a diminué de moitié, ce qui constitue un danger grave de manque d'eau dans un proche avenir si les conditions ne changent pas.

L'amiante

Les villes de Thetford Mines, Plessisville, Saint-Georges de Beauce et Lévis seraient intéressées à former une ligue régionale de balle-molle, l'an prochain. Les bases de ce nouveau circuit seraient jetées en octobre.

Charlevoix

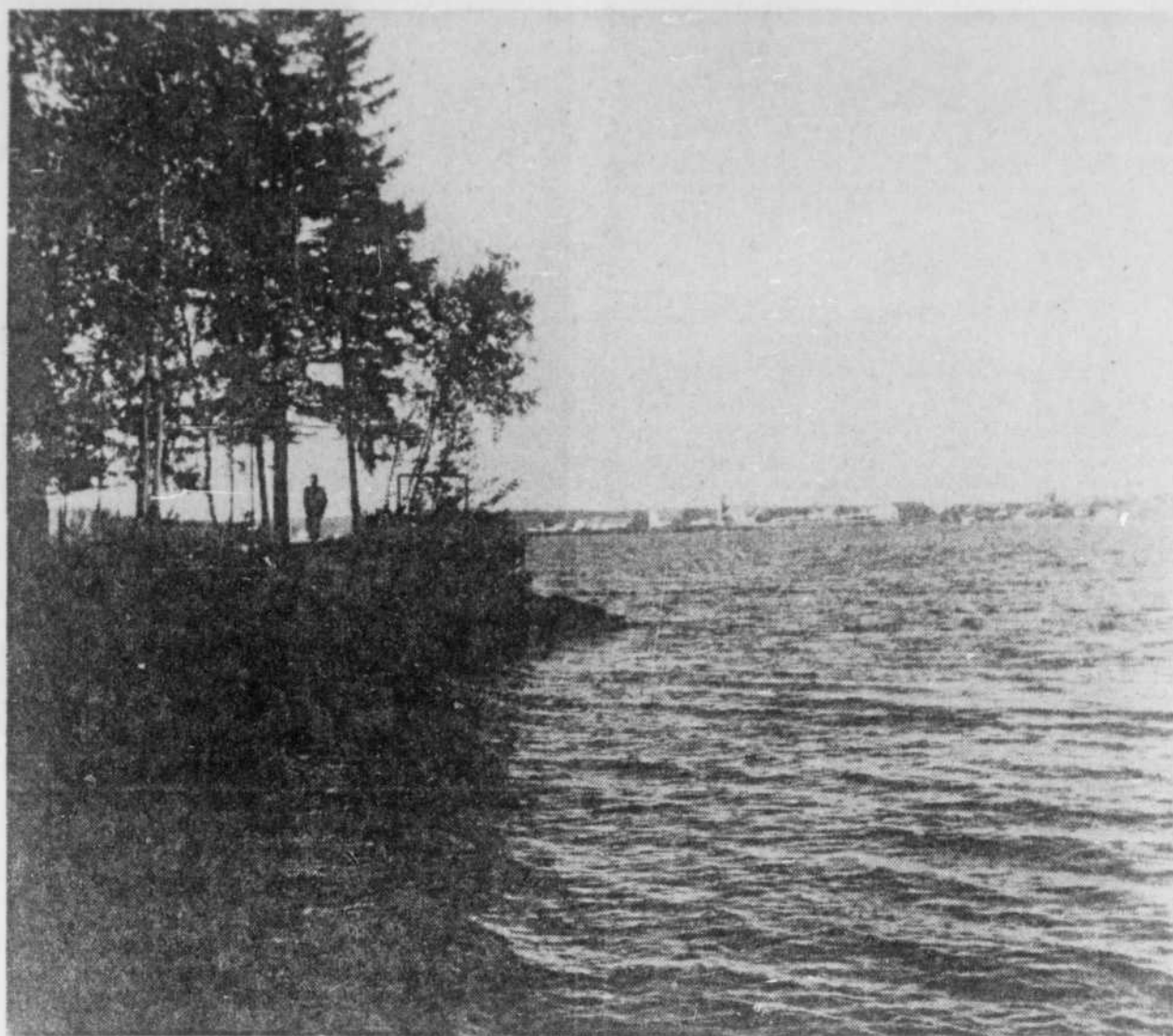
Dimanche le 14 septembre, si le temps le permet, la Jeune Chambre de Notre-Dame des Monts organisera une ex-

pédition sur le Grosmont pour tous les adeptes de l'alpinisme et les membres de la presse régionale y sont invités. L'ascension du Grosmont est une aventure assez facile, semble-t-il, et tout Charlevoix s'étale au pied de celui qui tente cet effort. Si le temps

n'était pas favorable le 14 septembre "pluie, brouillard" l'expédition serait remise au 21 ou au 28 septembre. **Portneuf** Le service intermunicipal de loisirs de Saint-Raymond présentera un projet dans le cadre du programme fédéral d'ini-

tiatives locales. Le projet représenté renfermera les opérations de l'aréna, le coût des travaux du centre des loisirs ainsi que ceux envisagés au centre de ski. C'est le commissaire industriel de la municipalité qui a été mandaté pour préparer le programme de ce projet.

Depuis le 21 août dernier, le Centre local de services communautaires (CLSC) Chaleurs de Paspébiac, en Gaspésie, compte un second médecin. Il s'agit du Dr Agathe Sauvé qui offre ses services à la population entre 19h et 23h du lundi au vendredi.



Le Soleil, Gilles Pépin

L'été s'en va...

Les vacanciers sont repartis et septembre est à nos portes. La nature, toujours aussi belle et calme, garde quand même ses contemplateurs.

télévision

KCRT (Canal 7) Riv.-du-Loup

MERCREDI 27 AOUT
6.00 Nanny c
6.30 Téléjournal c
6.45 Actualités & Sports c
7.00 Hawaii 5-0 c
8.00 A communiquer c
8.31 Baseball c
11.01 Téléjournal nat. int. c
11.20 Météo c
11.21 Nouvelles du sport c
11.31 Réseau-Soleil c
12.32 Les Espions c

JEUDI

10.40 O Canada c
10.45 En mouvement c
11.00 La souris verte
11.15 Tribulle c
11.20 Les Pierrafeu c
12.00 Les lois de la brosse c
12.30 Pour vous mesdames c
1.00 Croquons le verbe c
1.31 Téléjournal c
1.36 Réseau-Soleil: Winnipeg c
2.31 Cinéma: Un amour spontané c
4.00 Allô grenouille c
4.30 La Ribouldingue c
5.00 Des frères Wright à Charles Lindberg c

CHAU (Canal 5) Carleton

JEUDI 28 AOUT
10.30 Mire et Mueque
10.45 En mouvement
11.00 La souris verte
11.15 Tribulle
11.20 Les Pierrafeu
12.00 Le monde en liberté
12.30 La bonne équipe
1.00 Croquons le verbe
1.31 Téléjournal
1.36 Réseau-Soleil
2.31 Cinéma: Un amour spontané
4.00 Allô grenouille
4.30 La Ribouldingue
5.00 Des frères Wright à Charles Lindberg

6.00 Notre Monde - Sports - De ci de ça - Tu parles - Maritimes aujourd'hui (nouvelles) - Nouvelles régionales CBGAT - Magazine Maritimes aujourd'hui
7.00 Symphonien
7.30 Les Grands Films: Mystère de la diligence
9.31 A la Canadienne
10.00 Il fait chaud
10.15 Loto Perfecta
10.30 Téléjournal national et international

10.50 Nouvelles du sport 10.56 Reprise des manchettes et météo 11.00 Cinéma: Le Guépard

CJBR (Canal 3) Rimouski

MERCREDI 27 AOUT
6.00 Salut l'été c
6.30 Nouvelles c
7.00 Génies en herbe c
7.30 Symphonien c
8.00 Action Santé c
8.30 Baseball c
11.00 Téléjournal c
11.30 Réseau Soleil c
12.30 Les Espions c
1.30 Fermeture.

JEUDI

10.45 En mouvement
11.00 Souris verte
11.15 Tribulle c
11.20 Les Pierrafeu c
12.00 Le monde en liberté c
12.30 La bonne équipe c
1.00 Croquons le verbe c
1.30 Téléjournal c
1.35 Réseau Soleil: Winnipeg c
2.30 Cinéma: Un amour spontané c
4.00 Allô grenouille c
4.30 La Ribouldingue c
5.00 Des frères Wright à Charles Lindberg c

CBGAT (Canal 9) Matane

MERCREDI 27 AOUT
6.00 Symphonien
6.30 Actualités 24
7.00 Génies en herbe
7.30 Ici et là (à la recherche du silence)
8.00 Action Santé
8.31 Baseball
11.01 Téléjournal national et international
11.20 Météo
11.21 Nouvelles du sport
11.31 Réseau Soleil
12.32 Les Espions

JEUDI

10.45 En mouvement
11.00 La souris verte
11.15 Tribulle
11.20 Les Pierrafeu
12.00 Le monde en liberté
12.30 La bonne équipe
1.00 Croquons le verbe
1.31 Téléjournal
1.36 Réseau Soleil (Winnipeg)
2.31 Cinéma: Un amour spontané ou amour de la forêt
4.00 Allô grenouille
4.30 La Ribouldingue
5.00 Des frères Wright à Charles Lindberg

La mort de "Pic" Lebel: un 5e témoin est retrouvé

par Lucien LATULIPPE

Un autre témoin important est détenu par la Sûreté du Québec au sujet du meurtre de Jean-Claude "Le Pic" Lebel, abattu d'un coup de feu près du bistro Normand, à Saint-Émile, le 16 juin.

Alain Fraser, âgé de 24 ans

et demeurant à Québec, était recherché depuis quelques mois et il a été découvert sous un déguisement. Il est le cinquième suspect relié à cet assassinat. Les autres sont Michel Vaugois, âgé de 23 ans, Gerry Denis, âgé de 20 ans, Gérard Dupuis, âgé de 25 ans, et André Graveline, âgé de 27 ans.

Au cours de leur filature, vendredi soir, le sergent Claude Cantin et le caporal Claude Quinn, de l'escouade du crime de la SQ à Québec, ont intercepté un auto dans la Côte du Passage, à Lévis.

De prime abord, l'automobiliste leur a paru inconnu. Mais en fouillant le véhicule,

les policiers ont trouvé un papier portant le nom d'Alain Fraser.

Se rendant compte que la situation se corsait, l'individu a pris la fuite à pied, le caporal Quinn à ses trousses. Ce dernier a tiré trois coups de feu d'avertissement.

L'automobiliste identifié par la suite comme étant Fraser a filé à travers les maisons. Il s'est élané dans une haie. Dans la nuit, il n'avait pas vu une clôture de fil de fer qui se trouvait derrière et il a été projeté dans le bras du policier qui le talonnait.

914 ST-JEAN PLACE LAURIER
STATIONNEMENT GRATUIT, PARC-AUTOS D'YOUVILLE

Jean-Paul Fortin propose pour celles qui désirent suivre la mode de près et être jeunes, la collection "Madis" à la ligne classique et typiquement européenne.

LONGUETTE

EXCLUSIVITE

Manteau de tweed marron avec écharpe amovible. Modèle godant. Pli creux dans le dos. Larges poches.

Un des nombreux articles de notre nouvelle collection d'automne.

BIJOUX-MODE

Jeanne

DE PARIS

CRÉATIONS

Jeanne Hardy

ÉLÉGANCE ET DISTINCTION

Mail St-Roch — 461 est, rue Saint-Joseph — 529-5756

L'expo de Montmagny a attiré 54,166 visiteurs, cette année

par Réal LABERGE
du bureau du Soleil

L'exposition de Montmagny a connu, cette année, des chiffres records d'affluence. Quelque 54,166 visiteurs auraient franchi les barrières, pendant les six jours de cette manifestation agricole, qui regroupe 13 circonscriptions de la région de Québec. Les 19,448 présences enregistrées au cours de la journée de dimanche auraient battu tous les chiffres précédents d'assistance, en une seule journée.

Selon le secrétaire-gérant,

de l'Île l'Islet, a mérité le premier prix avec un déblocage de 8 pouces, pour les chevaux, totalisant 3,200 lb et plus, et celui de M. Léo Boulet, de Montmagny, avec 5 pouces, pour les attelages de moins de 3,200 livres.

Une tire de poneys, samedi, a été remportée par l'attelage de M. Roger Morin, de Cap-Saint-Ignace, qui a traîné une charge de 4,500 livres.

Au nombre des autres manifestations de la foire, il y a lieu de signaler que le titre de reine de l'exposition de Montmagny, que convoitaient

tées par 45 exposants. La race Holstein a dominé les jugements, avec 20 éleveurs et 176 vaches laitières. Pour les autres races, l'expertise a porté sur 90 sujets Ayrshire présentés par 10 éleveurs, 67 vaches Canadiennes par 8 éleveurs, 6 Jersey par trois éleveurs, et 35 bovins de boucherie de race Hereford, par cinq exposants. L'exposition animale comprenait encore 98 moutons présentés par 11 éleveurs, 18 porcs soumis par trois éleveurs, ainsi que 30 chevaux présentés par 21 propriétaires, dont 10 sujets dans la classe des chevaux d'équitation.

Grands championnats

Aux classements des différentes expertises, les éleveurs gagnants des 13 circonscriptions de la région de Québec ont mérité les grands championnats suivants:

Chevaux belges: — Eudoro Mercier, de Saint-Marcel, circonscription de L'Islet, dans les présentations mâles et femelles.

Poneys: — Pamphile Blais, Saint-François, de Montmagny.

Equitation: — Pierre Lacombe, Montmagny.

Bovins laitiers: — Ayrshire: — Mâles: Ferme du Lac Vert; femelles: Jules Montminy, Saint-Gilles de Lotbinière.

Holstein: — Mâles: Maurice Laliberté, Honfleur, circonscription de Bellechasse; femelles: François Racette & Fils, Saint-Augustin, de Portneuf.

Canadiens: — Mâles: Benoît Fournier, Montmagny; femelles: Rosaire Richard, Saint-Pascal, Kamouraska.

Jersey: — Mâles: René Massé & Fils, Kamouraska; femelles: Jean-Claude Leblanc, Cap-Saint-Ignace, circonscription de Montmagny.

Bovins de boucherie (Hereford): — Mâles: Marcellin LaVoie, Sainte-Jean-Christostome, de Lévis; femelles: Edgar Champagne, Sain-Patrice de Beauvillage. Concours interraces du meilleur pis: Maurice Vézina, Saint-Michel, de Bellechasse.

Moutons:

1.— Leicester Males et femelles: Louis-Philippe McCarthy, Saint-Augustin, Portneuf.

2.— Suffolk Mâles: Léo Gagné, Cap-Saint-Ignace, circonscription de Montmagny. Femelles: Samson & Frères, Saint-Lambert, de Lévis.

3.— Oxford Mâles et femelles: Jules Montminy, Saint-Gilles de Lotbinière.

Porcs (Yorkshire): — Mâles et femelles: Jules Montminy, Saint-Gilles.

Basse-cour: — Poules: J.-Claude Leblanc, Cap-Saint-Ignace; Lapins: Rosaire Pépin, Québec; Oies et dindes: Napoléon Montminy, Saint-Gilles; Faisans: Rosaire Pépin, Québec; Canards: Théo Montminy, Saint-Gilles de Lotbinière.



L'attelage gagnant de la tire de chevaux

M. Roland Gaumont, ces résultats seraient surtout attribuables à "un retour des jeunes aux terrains de l'expo". Le renouveau d'intérêt de la jeunesse, a-t-il signalé, semble être relié à de nouvelles attractions récréatives, notamment au nombre grandement accru des jeux mécaniques qu'offrait la foire, cette année, avec la venue d'un nouveau cirque, Beauce Carnaval.

L'exposition, tenue sous le thème de "la plus belle", regroupait 43 exposants commerciaux, qui ont présenté des stands plus diversifiés que par les années antérieures.

Au centre sportif, la troupe Gastoni Attractions était de nouveau au programme des activités récréatives, avec un spectacle qui a attiré une assistance également plus considérable que l'année dernière. Les démonstrations aériennes d'une jeune acrobate indienne ont également constitué un attrait particulièrement apprécié.

Exploit sportif

Sans doute l'une des compétitions sportives les plus populaires, la tire de chevaux de dimanche s'est terminée par un précédent en ce domaine: un poids de 19,750 empilé sur la traîne, que la plupart des 14 attelages participants ont cependant réussi à traîner sur la distance réglementaire de six pieds. Pour mâter le dénouement d'une élimination qui menaçait de s'éterniser, il a fallu recourir au moyen draconien d'un freinage de la traîne par un amoncellement de sable. Ce qui a rapidement mis fin à la démonstration de force chevaline.

L'attelage de M. Thomas Morneau, de Sainte-Perpétue

cinq aspirantes, a été décerné à Mlle Johanne Blais, de Saint-François. D'autre part, la maison colombienne offerte par les Chevaliers de Colomb de Montmagny a été gagnée par une jeune secrétaire de Saint-Jean-Port-Joli, Mlle Pauline Gauvin.

Expertises d'animaux

Au domaine de l'expertise des animaux, la foire offrait de nouveau, cette année, une présentation qualifiée d'une des plus importantes du Québec, quant au nombre et à la qualité des animaux. Quelque 95 exposants ont soumis 950 sujets à l'examen des juges, soit 530 animaux de ferme et 420 couples de petits animaux de basse-cour.

Dans cette expertise, les bovins venaient au premier rang avec 384 bêtes présen-

Nominations à la Presse canadienne

MONTREAL (PC) — M. Donat Valois, correspondant de la Presse canadienne à Paris depuis trois ans, a été nommé chef du bureau de Québec de l'agence de nouvelles. Il assumera ses fonctions le 1er septembre.

M. Valois, âgé de 39 ans, remplace au bureau de Québec M. Jacques Bouchard, 34 ans, qui devient correspondant de la PC à Paris.

M. Valois, entré au service de la coopérative de nouvelles en 1964, a été chroniqueur parlementaire pendant quatre ans à la tribune parlementaire de Québec et a fait le même travail à Ottawa pendant quatre ans également avant d'être muté à Paris.

GAGNANTS DU TELECOULEUR

pour le premier concours "Snif-Snif" de J.O. Fiset Inc.

Dans l'ordre habituel: M. Roger Gilbert, gérant des ventes pour J.O. Fiset; les heureux gagnants: Benoît Lelièvre, Mme Jean-Paul Lelièvre et Mario Lelièvre, du 23 rue Guay, Ste-Thérèse de Lisieux. Toutes nos félicitations pour avoir trouvé le télécouleur GE qui était caché au Parc Victoria!

de trois-rivières à la basse côte nord...

GUY ROULEAU
Opticien d'ordonnances

Verres de contact
Lunettes
Lentilles

Québec: 699 est-boul. Charest, Coin DuPont, Québec, 523-6958

Saguenay: Centre Ville, mai st-roch, 524-5121, Poste 305

Trois-Rivières: Havre St-Pierre, Shefferville, Gagnonville

le cap de la mode pour toute la famille

Vous pourrez vous procurer ces vêtements chez Eaton Place Sainte-Foy, dès l'ouverture le 11 septembre 1975.

Projet pilote de la SSJB dans la régionale Champlain

par Monique DUVAL

La Société Saint-Jean-Baptiste de Québec lance un projet pilote qui a pour but de faire un préinventaire des biens culturels d'un quartier en particulier, soit la régionale Champlain, qui comprend les paroisses Saint-Sauveur, Saint-Roch et les Saules.

Ce projet a l'adhésion de la Direction générale du patrimoine (ministère des Affaires culturelles) et bénéficiera de la collaboration de la section Inventaire, laquelle, on le sait, assume depuis trois ans la responsabilité de découvrir et de noter sur fiches tout ce qui se trouve d'intéressant dans le Québec concernant le patrimoine québécois.

L'annonce de ce projet pilote a été faite, hier, par le président de la SSJB, M. Jean Hubert, et se fera sur une longue période car on prévoit que plusieurs mois de-

ront être consacrés à cette tâche.

Ainsi, à la mi-septembre, des membres du conseil de la régionale Champlain entreprendront ce travail qui consistera à faire la recherche de tous les biens meubles et immeubles pouvant se rattacher à l'étiquette "patrimoine québécois". Cela comprend aussi bien les édifices publics, tels que presbytères, églises,

salles paroissiales, que des objets ancestraux et ethnographiques qu'on peut trouver ici et là dans les demeures privées.

C'est M. Rosaire Pageau qui est le président de la régionale Champlain et c'est lui qui assume la première responsabilité de ce travail de grande envergure. De son côté, M. Michel Cauchon, de la Direction générale du patrimoine, apportera son concours et sa collaboration en vue du bon fonctionnement de l'entreprise.

Les paroisses ainsi touchées sont parmi les plus vieilles de la ville de Québec et, de ce fait, sont particulièrement intéressantes du côté historique et ethnographi-

que. Ainsi, cette initiative de la Société Saint-Jean-Baptiste apparaît-elle comme très pertinente et comme pouvant être précieuse à la Direction générale du patri-

moine. Seign M. Hubert, un travail de ce genre a été fait dans le passé et ainsi a-t-on une précieuse documentation, mais elle se termine aux années 1868. Depuis cette date, on ne possède rien et

c'est cette lacune qu'on veut combler. "Les Québécois sont plus que jamais sensibilisés à leur histoire et à leur patrimoine. Aussi est-il important de connaître d'abord ce que

nous possédons et ce qui nous appartient. Après, nous pourrions agir pour conserver nos richesses et les transmettre intactes aux générations qui nous suivront", a

ajouté M. Hubert. On sait que la SSJB consacre, actuellement, tous ses efforts au patrimoine québécois, qu'elle en fait le sujet de ses congrès, de ses colloques et de plusieurs de ses activités.

Le stade couvert de St-Georges de Beauce aura coûté \$750,000

Par Gilles PEPIN du bureau du Soleil

SAINT-JOSEPH — Le stade couvert de Saint-Georges de Beauce aura coûté pas moins de trois quarts de million de dollars, une fois l'agrandissement terminé et pour lequel la municipalité vient de décréter un emprunt de \$270,000.

Et l'on ne sait pas encore si les travaux d'agrandissement pourront être terminés à temps pour l'ouverture de la Ligue nord-américaine dans la Beauce, le 19 octobre. On le saura vendredi soir de cette semaine, lors du dévoilement des offres d'entrepreneurs.

C'est ce qu'a admis, hier, le greffier de la municipalité, M. Edwin Gendron, en remarquant cependant que "tout semble encore possible".

Tout fiers de l'admission de leur nouvelle équipe Les Jaros de Beauce dans cette ligue majeure de hockey, les Beaucerons attendent avec impatience l'ouverture de la saison chez eux.

Leur stade couvert, qui a coûté tout près d'un demi-million de dollars, il y a 7 ou 8 ans, contient déjà 1,500 sièges. Mais les exigences de la ligue font qu'il faut y ajouter maintenant quelque 900 sièges, en agrandissant par les côtés.

Comme le dit le père Gédéon dans des annonces publicitaires: "Tu devrais voir les jeunes boeufs qu'on a dans la Beauce, je te dis qu'ils ont les jarrets raides...". Cela décrit tout de même assez bien l'atmosphère qui règne dans la région de la Chaudière quant à l'équipe que possède le

Beauceron authentique André Veilleux.

La formation des Jaros sera complétée bientôt par six ou sept autres joueurs devant être sélectionnés dans différentes équipes professionnelles au cours des camps d'entraînement.

COURS DU SOIR

2 ou 3 soirs par semaine

COURS COMMERCIAL REGULIER

et

CULTURE PERSONNELLE

Niveau secondaire

Acceptons garçons et filles

Cours spéciaux aux adultes

Spécialité:

CONVERSATION ANGLAISE

Aussi

COURS DU JOUR

Reconnu pour fins de subvention

Permis No 669515

ECOLE BLUTEAU

473, de la Canardière

Tél.: 524-3215

Certificat du Ministère de l'Éducation

Essai de 15 jours gratuits

Bureau: De 9 a.m. à 8.30 p.m.

VÊTEMENTS PRIX BUDGET



Pour garçons, fillettes

● Prix en vigueur jusqu'à samedi

● Tant qu'il y en aura!

CHAUSSETTES NYLON POUR FILLETTES

2 pour \$1

Tricot extensible résistant et durable. Revers rabattu. Blanc, marine, brun ou jaune. Une pointure pour 7-9 1/2.

PYJAMAS COTON POUR ENFANTS

244 ch.

Choix de modèles 2-pièces. Garçons: bord passepoilé et poche poitrine; fillettes col rond et bordure de dentelle devant. Variété de coloris. Tailles 4 à 6x.

CALEÇONS BLANCS POUR GARÇONS

2 pour \$1

Fibre 100% coton facile d'entretien. Modèle tout confort à taille élastique. Blanc seulement. Tailles 2 à 6x.

CHOIX DE CULOTTES POUR FILLETTES

3 pour \$1

Modèles réguliers ou bikini en pur acétate lavable. Bordure élastique de fantaisie. Blanc, rose, bleu, menthe, lilas ou nu. 2 à 6x.



ROBES POLYESTER

ÉPARGNEZ 2.41!

5.55

Prix régulier LaSalle 7.96

Col cheminée, boucle en guingant, devant nid d'abeilles et ceinture. Manches longues. Bleu royal ou rouge. Fillettes 4 à 6x. 3 autres modèles disponibles!

TRICOTS D'ACRYLIQUE

PULLS POUR FILLETTES

Encolure carrée, manches longues et broderie devant. Blanc cassé, marine, brun ou rouge. 4 à 6x.

CARDIGANS POUR GARÇONS. Tricot torsadé à manches longues encolure en V et boutons devant. Jaune, rouge, bleu poudre ou marine. 4 à 6x.

ÉPARGNEZ 1.10!

1.66

Prix régulier LaSalle 2.76

PROFITEZ DE CES OFFRES ET ÉPARGNEZ!

ÉPARGNEZ 74.1! 1.22

Prix régulier LaSalle 1.96

TEE-SHIRTS 100% COTON. Col roulé, manches longues à revers cotés. Turquoise, rose, blanc, rouge, brun, marine ou or. Enfants 4 à 6x. Aussi disponible en différentes fibres.

ÉPARGNEZ 1.08! 2.88

Prix régulier LaSalle 3.96

PANTALONS/FILLETTES

Denim acrylique / nylon extensible. 2 poches coupées devant. Taille élastique. Marine, brun ou vert. 4 à 6x. Autres modèles au même prix.

ÉPARGNEZ 1.30! 1.66

Prix régulier LaSalle 2.96

T-SHIRTS POUR GARÇONS. Polyester / coton. Encolure cheminée et manches longues contrastantes. Motif imprimé amusant. Blanc et rouge ou blanc et bleu royal. Tailles 2 à 6x.

ÉPARGNEZ 1.93! 3.33

Prix régulier LaSalle 5.26

PANTALONS/GARÇONS

Tricot double 100% polyester. Taille semi-élastique, braguette et boutons. Choix de couleurs et de motifs. 4 à 6x.

ÉPARGNEZ 1.02! 1.44

Prix régulier LaSalle 2.46

BLOUSES TOUT NYLON. Modèle classique à patte de boutonnière devant et manches longues. Bleu ou vert. Fillettes 4 à 6x. Autres modèles au même prix.

ÉPARGNEZ 1.52! 2.44

Prix régulier LaSalle 3.96

JUPES VELOURS CÔTELÉ. De confection canadienne en pur coton. Modèle de ligne évasée en vogue. Marine, brun ou rouge au choix. Fillettes 4 à 6x. Autres tissus et modèles disponibles.

ENS. COORDONNÉS 100% POLYESTER

ÉPARGNEZ 2.57 ET 2.97!

6.99

Prix réguliers LaSalle 9.56 et 9.96

FILLETTES 4-6x.

Haut d'effet superposé avec corsage jacquard boutonné devant. Col, patte et revers de teinte unie "in contrast". Pantalon uni assorti. Vert ou bleu royal. 3 autres modèles au même prix.

GARÇONS 4-6x.

Ensemble deux-pièces de couleur unie. Veste de style chemisier à devant droit. Pantalon assorti à taille élastique au dos et braguette à glissière devant. Brun, marine ou beige. Plusieurs autres modèles en magasin.



Hommes 7-12 11.97

Dames 5-10 9.97

TOUT-ALLER PEAU DE PORC

Empeigne moccasin à lacage. Semelle rebondissante en caoutchouc mousse. Brun seulement.



Hommes 8-12 11.97

Garçons 1-6 9.97

SOULIERS 'FORM SPORT'

Du Canada, en cuir de qualité. Empeigne lacée, entrée rembourrée, fausse et voûte coussinées. Blanc à rayures bleues.



14.97

OXFORDS CUIR POUR HOMMES

Empeigne moccasin en véritable cuir. Lacage 2 oeillets. Confortable semelle souple. Brun foncé ou tan. Pointures 7 à 11.



12.67

CHIC CHAUSSURES DE CUIR

Genre oxford avec empeigne en cuir de choix. Semelle robuste et durable. Noir / tan ou noir / brun au choix. Hommes 6 à 12.

Spécialiste du JEANS à LIMOILLOU

SPECIALS CETTE SEMAINE:

Jeans Jacket UNISEXE En denim de marque connue Val.: \$14.95 SPECIAL \$5.00

200 paires Jeans et Chemises UNISEXE Gr.: 8 à 16 ans Val.: \$7.95 SPECIAL \$3.00

A liquider Habits UNISEXE Pour garçons ou filles Gr.: 8 à 16 ans — 100% coton, couleurs variées Reg.: \$24.99 pour \$6.99

Équipement JEANS JACKET et JEANS DE MARQUES LOIS ET VALE EN MAGASIN

Heures d'affaires: Lundi de 1h. p.m. à 5h. p.m. Mardi, mercredi de 9h.30 a.m. à 5h. p.m. Jeudi, vendredi de 9h.30 a.m. à 9h. p.m. Samedi de 9h.30 à 5h. p.m.

vêtements BELARO INC. Boutique Unisexé 383, 2e Rue, Limoilou - Québec (voisin Boulangerie A. Lafflamme) Tél.: 522-3222 Stationnement à l'arrière du magasin

UTILISEZ NOTRE PLAN AVANTAGEUX MISE DE CÔTÉ \$1

Aucun intérêt à abandonner Westgate

par Marc LESTAGE

Les consommateurs qui ont déjà mandaté la compagnie Westgate pour vendre leur propriété, n'ont aucun intérêt à rompre leur association avec cette compagnie, qui éprouve actuellement de sérieuses difficultés financières.

De toute évidence, il semble que la principale menace qui pèse sur les clients de Westgate est représentée par les agents de courtage immobiliers d'autres entreprises qui multiplient les démarches pour les convaincre de résilier leur entente originale et d'en signer une nouvelle avec eux.

Ces précisions nous ont été communiquées, hier, au cours d'une consultation auprès de Me Alfred Vaillancourt, des services juridiques du ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, et la maison de syndic Perras, Gagnon et associés, de Montréal.

Protection

Notons d'abord que la loi sur le Service du courtage immobilier ne prévoit rien qui peut réglementer les relations d'affaires entre une maison de courtage et la clientèle.

Lorsqu'un propriétaire propose de vendre sa maison par l'intermédiaire d'un courtier, il charge cette entreprise de lui trouver un acheteur au prix pour lequel il y a entente entre le vendeur et le courtier.

Le vendeur signe alors un contrat qui fixe les obligations des parties pour la durée de l'entente (3 ou 6 mois). Comme l'indiquait, hier, à The Gazette la présidente de la Chambre d'immeuble de Montréal, Mme Elsbeth Butler, l'ensemble de ces mandats constitue un actif pour les maisons de courtage immobiliers.

Actif

Or, dans le cas Westgate, la cour supérieure a déjà nommé un séquestre intérimaire (Paul C. Perras) dont la responsabilité est de protéger tout l'actif de la compagnie avant l'audition des pétitions de faillite présentées contre elle, le 28 août.

Le mandat de M. Perras implique donc qu'il devra veiller sur tous les mandats confiés à Westgate, tenter de les mener à terme et au besoin de les protéger du "maraudage" qui pourrait venir des concurrents.

Il apparaît donc, comme le précisait au SOLEIL, hier matin, Me Alfred Vaillancourt que les propriétaires ne risquent rien à laisser courir leur mandat chez Westgate. D'autant plus que 80 pour 100 de toutes ces offres de vente apparaissent dans le cahier d'inscriptions multiples MLS et que les maisons en question peuvent être vendues aussi bien par les courtiers de Westgate que par ceux de n'importe quel autre courtier.

Si une vente intervient, le syndic Paul Perras devra veiller personnellement à ce que le vendeur qui a réalisé la vente touche ses 50 pour 100 de commissions et que l'excédent soit porté à l'actif de Westgate suivant l'entente des associés du service MLS.

Danger

Le véritable danger que courent actuellement les clients de Westgate semble provenir des représentants d'autres courtiers qui tentent par tous les moyens de les convaincre de renoncer à leur contrat avec Westgate pour en signer un nouveau.

Advenant une rupture entre un propriétaire et Westgate, cette pratique entraînerait des frais supplémentaires au vendeur, de qui Westgate serait en droit de réclamer les dépenses faites à ce jour pour vendre la propriété en cause.

Par ailleurs, il semble que les propriétaires à qui on a affirmé que leur maison ne pouvait être vendue par le service MLS, ont été la victime de courtiers "malhonnêtes" qui abusent honteusement de la situation faite à Westgate actuellement.

Une citoyenne de Québec a affirmé, hier, au SOLEIL avoir reçu la visite d'une représentante d'une maison de courtage rivale de Westgate qui lui a affirmé avoir reçu une promesse d'achat d'un client qui ne lui aurait été présentée pour acceptation que si elle signait un nouveau mandat avec le nouveau courtier.

Les vérifications prises auprès de la Chambre d'immeuble du Québec permettent d'affirmer que cette démarche est très "douteuse" du fait que les maisons offertes actuellement en vente par Westgate par l'intermédiaire du service MLS peuvent très bien être vendues d'une façon tout à fait normale sans aucun préjudice pour le propriétaire-vendeur.

L'expansion de Sidbec, obstacle au projet d'aciérie Canstel au Québec

Par Gilles OUELLET
du bureau du Soleil

SEPT-ILES — L'établissement, par la société d'Etat Sidbec, d'une sidérurgie québécoise entièrement intégrée pourrait bien apporter de nouveaux délais dans les différentes prises de décisions devant conduire à la concrétisation du projet Canstel de construire une aciérie géante dans l'Est du Canada.

C'est ce que le maire de Sept-Îles, M. Jean-Marc Dion, a déclaré récemment en substance du Cercle de presse local, expliquant même que la réalisation du projet de Sidbec signifiait "que le Québec a décidé de contrôler son acier" et que, de ce fait, l'important projet Canstel risquait d'être reconsidéré et même retardé.

Tout en se réjouissant du programme d'investissement de Sidbec, "fortifiant ainsi une institution québécoise", le maire Dion n'entend pas abandonner le dossier du projet d'aciérie Canstel pour lequel il affirme d'ailleurs "conserver un certain espoir".

Il faut savoir que Sept-Îles est au nombre des six endroits retenus pour étude et susceptibles d'être le lieu d'implantation de l'aciérie, projetée dans l'Est du Canada, "un projet à long terme" de quelque \$2 milliards.

Les spéculations sur l'emplacement possible ont repris de plus belle au lendemain de la publication par LE SOLEIL (4 mai 1974) de l'essentiel d'un rapport préparé par la Steel Company of Canada Ltd, en collaboration avec le ministère de l'Expansion économique régionale sur la localisation d'une aciérie dans l'Est du Canada.

Des six emplacements possibles dans l'Est du pays, deux sont dans le Québec: Sept-Îles et Gros-Cacouana. Parmi les autres villes mentionnées, il faut retenir Sydney, en Nouvelle-Écosse, toujours considérée comme étant la favorite des autorités fédérales.

Outre les noms des meilleurs emplacements, Stelco a établi dans son étude le meilleur procédé de fabrication de l'acier et la rentabilité financière du futur complexe sidérurgique.

La danse des millions que représentent les coûts d'immobilisation et d'exploitation et les comparaisons des différents endroits mentionnés ont vite fait de raviver la querelle intervenue entre Gros-Cacouana et Sept-Îles.

Déclarations, répliques, communiqués de presse, pèlerinages à Québec et à Ottawa de la part des autorités locales, jusqu'au ministre de l'Industrie et du Commerce du Québec, M. Guy Saint-Pierre, qui a laissé entendre au SOLEIL, en janvier dernier, qu'il favoriserait Gros-Cacouana. C'était la colère à Sept-Îles!

Mais l'annonce d'une nouvelle étude a calmé les esprits et fait oublier la question jusqu'à ce que le maire de

Sept-Îles en parle ouvertement avec la presse, la semaine dernière.

L'enthousiasme soudainement mitigé du maire Dion face au gigantesque projet Canstel serait attribuable à une nouvelle annoncée voilà quelques semaines par le Québec, qui provoquera des retombées économiques sur la Côte-Nord: Sidbec construira une usine de bouletage de \$350 millions à Port-Cartier, à une quarantaine de milles à l'ouest de Sept-Îles.

Sidbec contrôlera et exploitera une mine de fer et un concentrateur près de Gagnon, au Nouveau-Québec; elle vient d'ailleurs d'entreprendre la construction d'une usine à Port-Cartier. La Côte-Nord participera à la sidérurgie québécoise de Contrecoeur.

C'est avec un soupir de satisfaction évidente que la Côte-Nord a salué cette annonce du Québec de contrôler son acier. Cette décision est importante pour elle puisqu'elle assure du travail pour une trentaine d'années encore dans la région de Gagnon et créera 600 emplois permanents à Port-Cartier.

A court terme, pas moins de 1,500 hommes seront embauchés pour la construction de l'usine de bouletage dont la mise en opération est prévue pour l'été de 1977.

A plus long terme, le passage par la Côte-Nord de "la voie québécoise du fer et de l'acier" assurera une longue vie et consacrera la suprématie du superport régional Sept-Îles-Port-

Cartier, garantissant les emplois actuels pour en multiplier certainement le nombre dans l'avenir.

C'est avec tout ce fond de scène que le maire Dion a été amené devant la vingtaine de membres du Cercle de presse de Sept-Îles, désireux de savoir si l'investissement du Québec modifierait la stratégie mise au point par Sept-Îles afin d'obtenir l'aciérie tant convoitée.

"Il faudra maintenant tenir compte du fait que la Côte-Nord alimentera alors un complexe sidérurgique québécois", a confié M. Dion sur un ton un peu moins prompt et un peu moins agressif qu'à l'accoutumée lorsqu'il est question d'aciérie.

M. Dion préfère-t-il attendre les conclusions des longues études en cours avant de se plonger à nouveau dans la lutte pour cet investissement?

M. Dion a-t-il voulu par ses propos commencer à faire passer le message à l'effet que le Québec n'avait pas de chance d'obtenir cette aciérie de \$2 milliards destinée depuis presque toujours à la région de Sydney?

Voilà des questions qui sont restées en suspens après la déclaration du maire de Sept-Îles.

Quoi qu'il en soit, la Côte-Nord ne se retrouve pas perdante pour le moment dans l'histoire puisqu'elle participera et bénéficiera de la sidérurgie québécoise intégrée.

\$2 milliards pour aménager le cours inférieur du fleuve Churchill

par Claude TESSIER

L'aménagement du cours inférieur du fleuve Churchill, au Labrador, aura lieu au cours des cinq prochaines années au coût de \$1,840,000,000.

C'est ce qu'a révélé hier à Québec le ministre de l'Énergie et des Mines de Terre-Neuve, M. Leo Barry, qui a précisé, au cours d'une entrevue, que l'énergie sera disponible en 1981.

Des négociations au niveau officiel sont en cours entre l'Hydro-Québec et l'Hydro de Terre-Neuve récemment formée dans le but d'offrir au Québec un bloc d'énergie provenant de la centrale de Churchill Falls.

La centrale produira 16,000 mégawatts d'électricité à partir de 1981 et des années suivantes. L'électricité sera disponible pour le Québec jusqu'au début des années 1990 alors que Terre-Neuve prévoit que sa demande intérieure sera assez forte pour absorber toute la production de Gull Island.

Le gouvernement terreneuvien a lancé, il y a quelques jours, la construction d'un tunnel sous le détroit de Belle-Isle qui permettra d'acheminer l'énergie du Labrador à l'intérieur de l'île. Ce tunnel coûtera \$100 millions environ. Dans le cas de Gull Island, Terre-Neuve prévoit dépenser cette année une somme de \$50 millions.

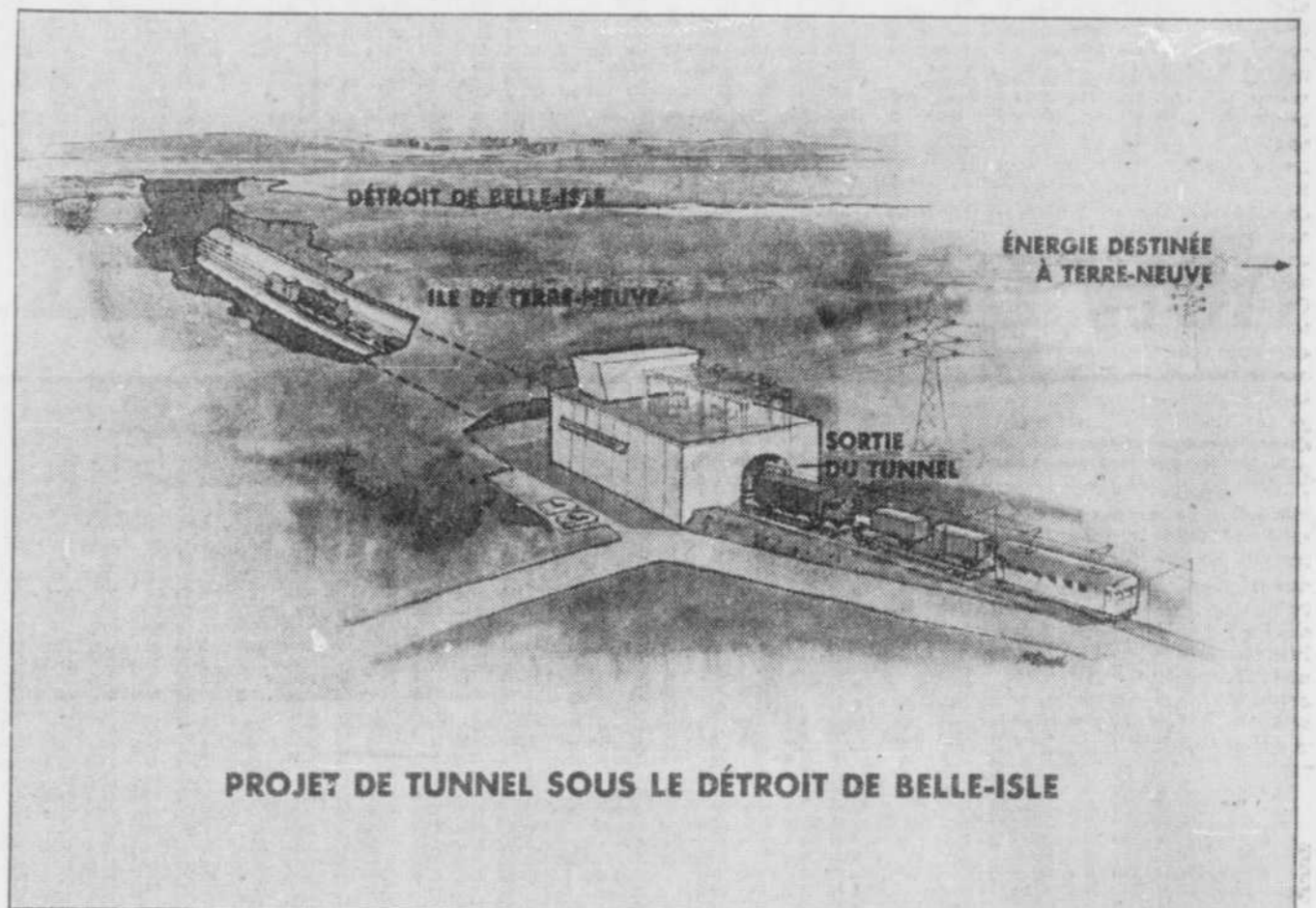
L'an dernier, le gouvernement de Terre-Neuve a acheté les actions que détenait Brinco dans les installations hydroélectriques du Labrador.

Questionné sur l'allure de la campagne électorale qui débute à Terre-

Neuve en prévision du scrutin du 16 septembre, le ministre Barry a dit que son gouvernement avait mis trois ans

et demi à remettre de l'ordre dans la maison, à la suite du long régime de Joe Smallwood. Le pétrole et le gaz

sous-marins, au large de l'île, et les ressources naturelles, seront au centre de la campagne, a dit M. Barry.



PROJET DE TUNNEL SOUS LE DÉTROIT DE BELLE-ISLE

En 1967, le premier ministre Joe Smallwood lançait l'idée d'un tunnel sous le détroit de Belle-Isle. L'idée fut qualifiée de farfelue dans bien des milieux. Outre l'énergie électrique, le tunnel devait aussi assurer le passage d'un chemin de fer. En 1975, le gouvernement Moores, qui cherche à se faire réélire, lance la construction d'un tunnel de \$100 millions qui permettra à l'énergie électrique du Labrador de rejoindre les centres de consommation de l'île.

Pâte à papier: les compagnies n'ont pas obéi à l'ultimatum

par Marc LESTAGE

Les compagnies de pâtes et papiers du Québec ont passé outre à un ultimatum de l'ancien ministre des Terres et Forêts, M. Kevin Drummond leur ordonnant au début de juillet d'acheter les copeaux et le bois de pâte à papier disponible, dans les fermes sous menace de voir augmenter les droits de coupe qu'elles paient pour exploiter la forêt publique.

Par suite de ce pied de nez des compagnies papetières, la Fédération des producteurs de bois de pulpe du Québec (UPA) et l'Association du bois de sciage du Québec ont maintenant l'intention d'obtenir du nouveau ministre des Terres et Forêts M. Normand Toupin, que l'ultimatum soit respecté.

Les administrateurs de l'UPA ont été bien précis à ce sujet, hier, alors qu'ils ont présenté un mémoire au ministre, M. Toupin. L'Association du bois de sciage fera de même cet après-midi, à 3 heures, si l'on s'en remet aux commentaires faits au SOLEIL par le président de cette association, M. Jean-Jacques Cossette, de Val d'Or, hier.

Situation

La situation de ces deux groupes n'est pas reluisante.

La Fédération des producteurs de bois de (UPA) soutient que ses membres vont encourir des pertes de \$8 millions si les 300,000 cordes de pâte à papier négociées ne sont pas

achetées pas les compagnies de pâtes et papiers.

Tout ce bois risque de pourrir en bordure des forêts du Québec au cours du prochain hiver.

Pour les industriels du bois de sciage, les pertes pourront totaliser plus de \$4 millions si les compagnies de pâtes et papier s'obstinent à ne pas acheter les montages de copeaux qui s'accumulent près des scieries du Québec, depuis plusieurs mois.

Les deux groupes soutiennent qu'ils sont la victime d'une stratégie des compagnies de pâtes: elles accélèrent leurs opérations forestières et laissent s'accumuler du bois et des copeaux chez leurs fournisseurs habituels pour faire tomber les prix. L'UPA et les professionnels du bois de sciage sont d'accord là-dessus.

Action

Il faut donc que le gouvernement intervienne pour empêcher les compagnies de pâtes d'exploiter la forêt publique quand le bois est disponible d'autres sources. Selon M. Hugues Belzil, de la Fédération de l'UPA, le ministre Drummond avait déjà reconnu ce principe lorsqu'il a fait percevoir un ultimatum aux compagnies le 10 juillet dernier.

Il les menaçait alors d'augmenter les droits qu'elles paient pour exploiter la forêt publique si elles refusaient d'acheter les copeaux et le bois de ferme disponibles.

Or, cette démarche a donné bien peu de résultats, semble-t-il.

Intervention

C'est pourquoi on demande, aujourd'hui, au ministre Normand Toupin de renouveler l'ultimatum. Il faut que le gouvernement applique la sanction prévue pour mettre un terme à cette situation, selon l'UPA et les propriétaires de scieries. Sinon, "il perdra la face" constatait, hier, M. Cossette.

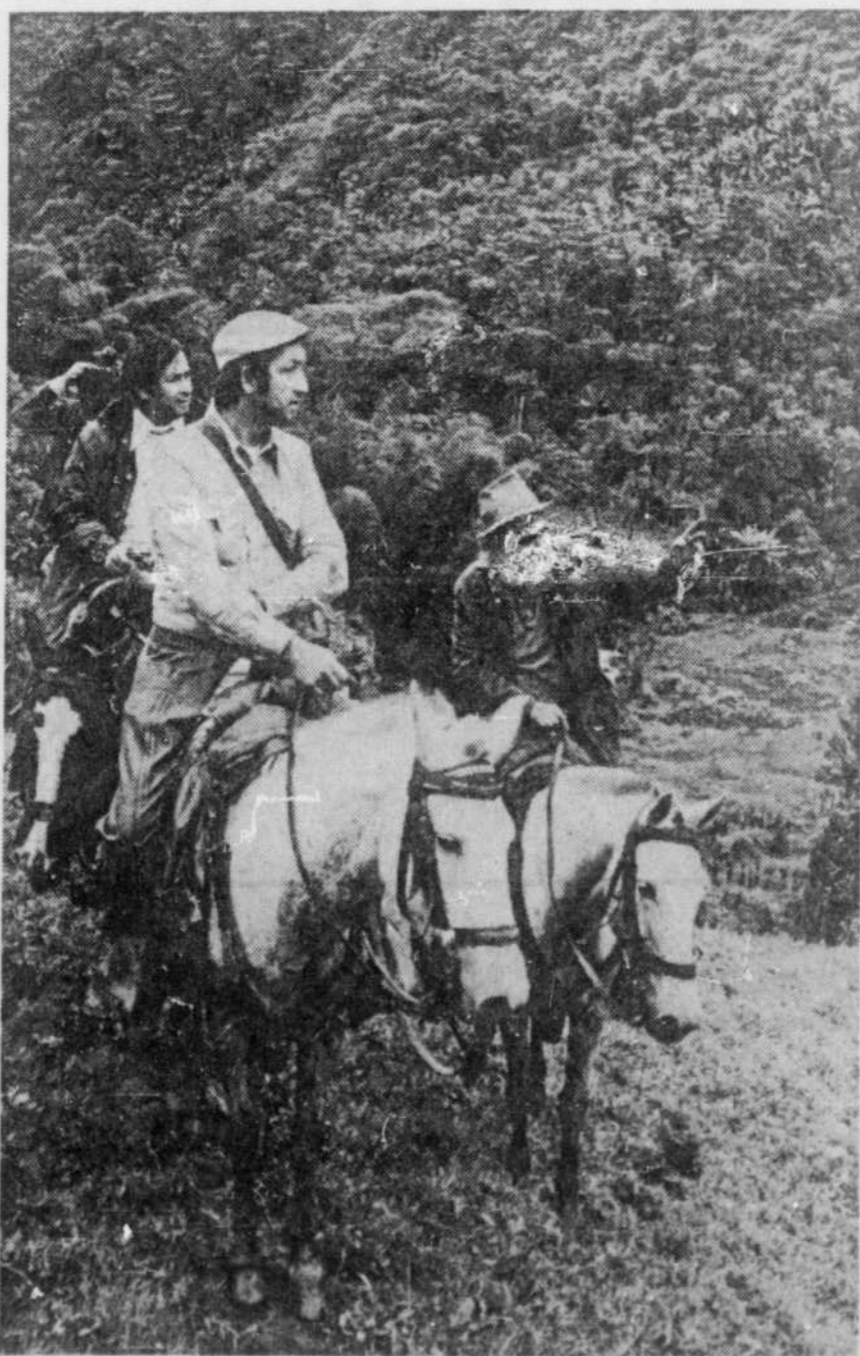
Front commun

Les contestataires n'ont pas encore formé officiellement de front commun à ce sujet parce que leurs demandes diffèrent sur un point.

En effet, selon les fabricants du sciage, la solution permanente à ce problème viendrait par la création d'une régie provinciale de mise en marché des produits du bois. Ce projet de loi doit s'étendre au bois produit dans les forêts privées.

Elle implique donc que l'UPA accepte de renoncer à la loi actuelle sur la commercialisation des produits agricoles en ce qui concerne la vente du bois à pâte, pour confier cette juridiction à la nouvelle régie à créer par le ministère des Terres et Forêts.

Or, l'UPA sera en mesure de se prononcer sur ce point seulement durant le mois de septembre quand toutes ses consultations seront effectuées.



Ingénierie à cheval

On dirait une image de "Western", mais c'est bel et bien une excursion à caractère technique. Sur la piste des matières premières qui alimenteront l'usine de la Cemonts Salvalegre, un géologue du Groupe SNC (Surveyor, Nenniger et Chenevert) de Montréal mène actuellement une équipe locale d'échantillonnage à travers les contreforts des Andes équatoriennes. On récolte des échantillons de chaux et de glaise pour la cimenterie projetée, dont les plans sont actuellement à l'étude dans les bureaux de SNC à Montréal. Il s'agit d'un investissement de \$40 millions.